

Séance du 16 juillet 2020

L'an 2020 et le 16 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kevin, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, MM : GILLAIN Eric à M. LEROY Stéphane, ROSET José à Mme MONCUIT Jeannine, VALLOIS Jean-François à Mme VALLOIS Anne-Sophie

Excusé(s) : Mmes : COUTANT Sophie, RAGAZZOLI Karine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 08/07/2020

Date d'affichage : 08/07/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture d'Épernay le :

et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) - 2020_D0049
- Emprunt - 2020_D0050

Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) - réf : 2020_D0049

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est obligatoire dès lors qu'il existe un besoin d'évaluer les charges transférées entre des communes et un EPCI à fiscalité propre à Fiscalité Professionnelle Unique. Ce qui est le cas depuis le 1er janvier dernier suite au transfert de compétences en matière d'eaux pluviales urbaines.

Il est ainsi prévu que chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération Épernay, Côteaux et Plaines de Champagne soit représentée au sein de la CLECT par un membre titulaire et un membre suppléant.

Par conséquent, les représentants désignés pour la CLECT sont les suivants :

- membre titulaire : VAUTRELLE Eva
- membre suppléant : LEROY Stéphane

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte cette décision.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

Emprunt - réf : 2020_D0050

Madame le maire, Eva VAUTRELLE, rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt de 300 000,00 EUR.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Séance du 16 juillet 2020 (suite)

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2032
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/09/2020, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,72 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Arrêté de numérotation à effectuer concernant la Ruelle du Mazet.

- Facture de droits de place pour "Nat et Fred" à refaire, le Conseil a décidé à l'unanimité d'appliquer ancien tarif jusqu'au 16 juillet 2020 car ils n'étaient pas informés que le tarif passait de 1,15 € à 1,50 € par mètre linéaire.

- Signature de nouvelles conventions relatives à la gestion de l'école et du périscolaire car les anciennes conventions dataient de 2008.

- La Commission Communication s'est réunie le 3 juillet 2020, un compte-rendu en a été effectué pour le Conseil ce jour, un QCM (Questionnaire à Choix Multiple) sera distribué aux habitants afin de recueillir leur avis concernant le site internet de la Commune.

- Une autorisation a été délivrée à Mr James Lepage le 16 juillet 2020 pour l'utilisation d'un détecteur de métaux sur les propriétés communales du Mont-Aimé.

L'autorisation délivrée a été effectuée sous réserve du respect de certaines conditions.

En mairie, le 27/07/2020

Le Maire

Eva VAUTRELLE